

Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Version Française

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
MAROUA II^e

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

BP : 181 Maroua



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FAR - NORTH REGION

DIAMARÉ DIVISION

MAROUA II SUB-DIVISIONAL COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

P.O. BOX: 181 Maroua

Email : mairiemaroua2@gmail.com

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°03/AAO/CA-MRAII/CIPM/AG/2025 du 15 avril 2025

Pour l'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE SG14-B5 MOTOR GRADER MODEL: CUMMINS 6BTAA5.9-C150 A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

1. Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Publics de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Maroua II (maître d'ouvrage), lance un Appel d'Offre ouvert pour l'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE SG14-B5 MOTOR GRADER MODEL: CUMMINS 6BTAA5.9-C150 A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres consistent en l'acquisition d'une nivelleuse pour le compte de la Commune d'Arrondissement de Maroua II, dont les spécifications sont définies conformément aux indications du cahier de clauses techniques particulières.

3. Allotissement

Sans objet

4. Cout prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **100 000 000 (Cent millions de FCFA) TTC.**

5. Délais prévisionnels et lieu de livraison

Les délais maximums prévu par le Maître d'Ouvrages pour la livraison de l'engin est de (03) trois mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation, à livrer à la Mairie de Maroua II.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises agréer dans l'acquisition et la fourniture des nivelleuses, installés au Cameroun et jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (BIP-MINDEVEL), de l'Exercice 2025 sur la ligne d'Impputation Budgétaire n°**592710002641303464211821**

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode « **en ligne** » exclusivement.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, et conforme à la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **2 000 000 FCFA toutes taxes comprises (TTC)** valable jusqu'à trente (30) jours au-

delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables au cabinet du Maire, BP : 181 Maroua, téléphone : 699229922 / 691737244 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du dossier d'appel d'offres

La version physique du DOSSIER D'APPEL D'OFFRES peut être obtenue aux heures ouvrables entre 8h et 15h 30mn dès publication du présent avis d'appel d'offre à la Commune d'Arrondissement de Maroua 2ème, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de : **112 000 (Cent douze mille) FCFA à la Recette Municipale de MAROUA II.**

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le maître d'ouvrage au plus tard **le 08 mai 2025 à 13heures** précise. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 05 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 05 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

- les plis non-conformes au mode de soumission
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'**absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics**, conformément à la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics **ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.** Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **15 avril 2025 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de MAROUA II dans la salle de commission de la Mairie de MAROUA II.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 08 mai 2025, à 14 heures
Lieu d'ouverture des plis	COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Publication du résultat

Le résultat sera rendu public le _____ à 15h30

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- . Critère n° 1A : absence de la caution de soumission du dossier administratif
- . Critère n° 1B : non-conformité des caractéristiques techniques de la fourniture.
- . Critère n° 1C : absence du service après-vente ;
- Non-respect du format de fichiers des offres. [Pour ceux qui soumissionnent en ligne].

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des fournisseurs porteront à titre indicatif sur :

Critère n° 2A : références du fabricant comptant pour 35 %. Production du certificat d'origine et de la lettre d'engagement du fabricant.

Critère n° 2B : références du soumissionnaire comptant pour 35 %. Justifier d'au moins une livraison de fournitures similaires au cours des cinq dernières années.

Critère n° 2C : délai de livraison comptant pour 30 %. Respect des délais du DAO.

L'évaluation de ces critères se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non).

Toute réponse négative (non) lors de l'analyse des critères éliminatoires entraîne la disqualification de l'offre. Quant aux critères essentiels, un minimum de 70 % de réponses positives au total sera requis pour être retenu.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre sera évaluée la moins-disante.

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué doit préciser dans le RPAO les conditions à remplir pour être attributaire.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant *90jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE MAROUA II; dès publication du présent avis.

BP : 181 Maroua, téléphone : 69922992 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le maître d'ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Copie:

- Préfet/Diamaré
- DD/MAP/Diamaré
- ARMP/EN
- Président CPM concerné
- Affichage chrono



